INFORMATION DE VOS ELUS CCE

BNP PARIBAS

21 Juin 2018

Centre de Service
Accord sur le Harcèlement
Salaire sur 12 mois
Droit à la déconnexion

Centre de Service

Mise en place d'un outil informatique destiné à gérer l'ensemble des flux entrants (téléphone, mail, etc.) et les diriger automatiquement vers une prise en charge rapide et adaptée.

⇒ Voir au verso l'avis Cfdt

La Cfdt émet un Avis Défavorable

2019
Salaire sur 12 mois

Dès 2019, le salaire sera versé sur 12 mois.

Pourquoi ? (selon la direction)

⇒ Pour simplifier la gestion de la paie.

⇒ Pour atténuer l'impact du prélèvement des impôts sur « les petits salaires ».

Ce qui devrait changer :

⇒ Temps à la carte achetable au jour près.

⇒ Disparition de l'avance sur le 13e mois (mais maintien de l'avance sur le mois en cours et sur 12 mois).

Cfdt : Espérons que les équipes de GAP bénéficieront bien des simplifications annoncées, sans baisse d'effectif.

Si les salaires sont trop bas, pourquoi ne pas les augmenter ?

Accord Harcèlement & Violence au Travail

La **Cfdt** n'avait pas signé le précédent accord de 2014. Il n'intégrait pas ses demandes.

La **Cfdt** a été **écoutée** : un avenant, qui **répond à ses principales revendications,** vient d'être ajouté à l'accord.

⇒ Durée déterminée de l'accord, renégociable à échéance.

⇒ Représentation des Organisations Syndicales accrue.

⇒ Prise en compte du harcèlement moral, sexuel et des agissements sexistes.

Entendue, la Cfdt signe l'accord.

Charte
Droit à la déconnexion

Charte : Décision **unilatérale** de la direction suite à l'échec des négociations avec les Organisations Syndicales sur l'obtention d'un accord.

Cfdt : Cette charte « à minima » est insuffisante. Nous craignons qu'elle soit peu appliquée et reste un « effet d'annonce » .

Focus sur le « Centre de Service »

L'avis Cfdt

Le rapport d'expertise confirme notre perception de ce projet sur lequel nous n'avons aucune donnée économique et pour lequel les seuls points clairement identifiés sont :

24 % de temps dégagé sur la charge de travail et une baisse d'effectif.

Certes, il est inéluctable que BNP Paribas évolue, néanmoins depuis avril, nous sommes toujours dans l'attente de votre engagement ferme pour que ces 24% de temps dégagé soient dédiés au commerce.

Vous nous affirmez que cette nouvelle organisation n'impliquera aucune mobilité géographique contrainte et que les salariés concernés resteront sur leur bassin d'emploi actuel. Les élus Cfdt veilleront au respect de cet engagement.

Le pire serait que les salariés, une fois de plus, ne soient dans ce projet qu'une variable d'ajustement.

Nous vous demandons de nous impliquer fortement dans les groupes de travail en amont de la mise en place de ce projet afin de ne pas renouveler les erreurs passées.

Préférence Client a montré ses limites en terme d'efficacité commerciale, et ce, en dépit de nos nombreuses alertes. Les élus Cfdt espèrent que la mise en place de cette nouvelle organisation permettra ENFIN d'offrir à nos clients un service de qualité et des conditions de travail améliorées pour nos collègues.

Les élus Cfdt rendent un avis **DEFAVORABLE** sur ce dossier dont la finalité n'est pas clairement lisible.

« Informations en temps réel ? Téléchargez notre application SMARTPHONE »

Scannez et découvrez !

http://cfdt.mobi/bnp

ECHANGER, AGIR, NEGOCIER

www.cfdt.bnpparibas.com
cfdt.nationale@bnpparibas.com / 01 40 14 31 89
Suivez nous sur Twitter **@Cfdtbnpparibas**